

Objet : **Arrêté portant permission de voirie, de stationnement et de circulation – lieu-dit 12 Vauzé**

Le Maire de la commune de Louvigné-de-Bais,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

VU la demande du 03 juin 2026 de l'entreprise **Illico Travaux** représenté par Monsieur FOUGERAY Nicolas – 20 rue Garengéot – 35 500 VITRÉ qui souhaite **effectuer une ouverture d'une tranchée en limite de propriété sur une longueur de 20 mètres pour le passage d'un câble électrique** en occupant temporairement le domaine public de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du vendredi 05 juin au mardi 09 juin 2026 inclus, l'entreprise **Illico travaux** est autorisée effectuer des travaux sur ouvrages existants « EDF » situé lieu-dit 12 Vauzé.

Une tranchée longitudinale de 20 mètres, une tranchée transversale de 0,45 mètres, et un fonçage de 0,80 mètres sera effectuée sous accotement ou trottoirs.

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis au sens des Points de Repères (PR) décroissants et aux restrictions suivantes :

- Interdiction de stationner à tous véhicules légers et poids lourds.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux. L'entreprise désignée pour la pose, le maintien ou le retrait de la signalisation au chantier est la SARL DAUGUET-TUMOINE, représenté par Monsieur TUMOINE Loïc, 81 l'Épine – 35 133 ROMAGNÉ.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Fait à Louvigné de Bais,
Le 03 juin 2026,

Le Maire,
Thierry PIGEON,

